

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Actes d'état civil : il faut se conformer aux nouvelles dispositions

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

DANS le but de sensibiliser aux nouvelles dispositions du Code civil en rapport avec les actes d'état civil, et, surtout, de s'assurer de leur conformité avec la nouvelle législation, le directeur de l'état civil, Blaise Ebane Essono, vient de boucler une mission d'information, de sensibilisation, de vulgarisation et de contrôle des registres dans les mairies, centres hospitaliers universitaires et centres de santé de la province de l'Estuaire. La cérémonie de restitution s'est

déroulée, hier matin, à l'Hôtel de Ville de Libreville.

"Dans l'optique d'améliorer le service public en matière d'état civil et d'apporter une pierre à l'édifice à la politique de l'égalité de genre, pilier de Gabon Égalité prônée par les plus hautes autorités en tête desquelles le chef de l'État, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, le ministère de la Justice, par l'entremise de la Direction de l'état civil, mettra en place une plate-forme d'échanges, afin de remédier aux problèmes, non négligeables, de l'état civil dans notre pays", a indiqué M. Ebane Essono.



Photo: DR
Les participants au terme de la mission de sensibilisation sur les nouvelles dispositions du Code civil.

Parmi les nouvelles dispositions, figure, entre autres, l'article 169 nouveau de la loi n° 004/2 021 du 15 septembre 2021 portant modification de la loi n° 15/72 du 29 juillet 1972 portant Code civil, qui vient rallonger les délais de déclaration de naissance de deux semaines pour les enfants nés dans les communes, et d'un

mois pour ceux nés dans les autres lieux. "Tout établissement médical ou hospitalier est tenu de délivrer gratuitement, et sans délai, le certificat de naissance et tout document nécessaire à une déclaration de naissance. L'acte de naissance est délivré sans délai. Et sa délivrance n'est soumise à aucune condition", a

ajouté le directeur de l'état civil. Cette campagne d'information devrait s'étendre aux cliniques, et dans l'arrière-pays. Par ailleurs, Roger Darnel Nguema Ondo, magistrat et expert sur l'état civil pour le compte du ministère de la Justice, a procédé à la formation des prescripteurs et des officiers d'état civil.

Solidarité : la contribution de Moov Africa Gabon à l'autonomisation de la femme vivant avec le handicap

Issa Ibrahim
Libreville/Gabon

DANS le cadre du projet d'autonomisation économique de la femme vivant avec le handicap, porté par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Moov Africa Gabon, partenaire local sollicité, a remis jeudi dernier à Libreville des kits numériques à cette catégorie de citoyennes. Soit 30 kits, d'une valeur de 1 million chacun, comprenant de terminaux téléphoniques et de puces, réceptionnée par Olivier Indouma président de la Fédération nationale des associations des personnes handicapées du Gabon (FNAPHG). " Le don de ce jour représente une base très importante dans ce projet d'autonomisation" a signifié Léa Seky Olouna responsable communication de Moov Africa Gabon. Les bénéficiaires

pourront ainsi démarrer une activité génératrice de revenus (AGR) en vendant des produits et services Moov Africa Gabon : unités, unités Edan, transaction Moov money...

Pour M. Indouma, le projet est novateur et va forcément pousser la femme handicapée à s'autonomiser. Entendu que beaucoup d'entre elles sont économiquement faibles, sans ressources financières. " Avec des montants de départ de 250 000 à 750 000, ou de 400 000 à 900 000 qui seront mis à disposition par l'OIF, elles pourront accompagner leur famille chaque jour." Ce projet d'autonomisation de la femme handicapée sera mené dans un premier temps dans le Grand Libreville (Estuaire), Lambaréné (Moyen-Ogooué) et Fougamou (Ngounié). Le lancement officiel de ce programme comportant une multitude de projets est prévu ce mardi 14 février à Lambaréné.

Maladies parasitaires : un atelier pour valider les acquis

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

AU lendemain de la campagne gratuite de déparasitage des enfants de 4 à 15 ans menée par le ministère de la Santé et des Affaires sociales, les responsables du programme de lutte contre les maladies parasitaires organisent un atelier de restitution de la campagne nationale du 13 au 14 février, au Centre hospitalier universitaire mère et enfant fondation Jeanne-Ebori (CHUMEFJE).

Il s'agira, durant ces deux jours de travaux, de présenter les activités de la campagne dans les 10 régions sanitaires, de donner les résultats de couverture géographique et de couverture thérapeutique, d'évaluer la performance des acteurs de terrain et faire des recommandations. A l'ouverture



Photo: SNN
Un aperçu des participants à l'ouverture des travaux de l'atelier.

des travaux, la directrice générale de la Santé, Olivia Biba Nzengue, a, dans son discours, indiqué que "la stratégie de cette campagne s'est axée sur la distribution des médicaments des enfants âgés entre 5 et 15 ans, la sensibilisation des acteurs et la formation des acteurs. Cette analyse doit nous permettre de

voir si les objectifs fixés ont été réalisés, elle doit également nous permettre d'améliorer la performance de notre approche." Au cours de ces travaux, il sera question pour les participants de faire des propositions concrètes en vue d'une meilleure prise en charge.